

Article paru le 28 janvier 2014

La bonne place des déchets toxiques

Les déchets diffus spécifiques, appelés ordinairement déchets toxiques, regroupent les déchets issus de produits d'entretien, de bricolage et de jardinage. Ce ne sont pas tous des déchets dangereux mais ils doivent être traités dans une filière adaptée.

Ces déchets ne doivent pas être jetés aux ordures ménagères ou avec les emballages recyclables mais apportés en déchetterie. En 2012, 79 tonnes de déchets diffus spécifiques se trouvaient encore dans la poubelle noire d'ordures ménagères du Pays charitois, soit 3 kg par an et par habitant. Il est important d'orienter tous types de déchets dans les bonnes filières



PRODUITS. La peinture industrielle figure dans les rangs des déchets diffus spécifiques.

pour protéger l'environnement. L'infiltration de produits toxiques dans le sol peut engendrer une pollution des eaux, déséquilibrer tout un écosystème, nuire à la faune et à la flo-

re. Des effets nocifs peuvent également atteindre la santé de l'homme. Alors adoptons les bons gestes !

À la déchetterie

Depuis avril 2013, pour chaque déchet diffus spé-

cifique acheté, vous payez une écotaxe. Cette dernière revient à un éco-organisme appelé EcoDDS qui a la charge du traitement des déchets diffus spécifiques en fin de vie.

Alors adoptez le bon geste et amenez vos déchets diffus spécifiques en déchetterie !

Déchets spécifiques :
Entretien de véhicule (antigel, filtre à huile, liquide de refroidissement et dégivrage...) ; Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, pigment couleurs... ; Entretien maison : ammoniaque, soudes, acides... ; Entretien jardin : engrais non organique, anti-mousse... ; Entretien piscine : chlore, désinfectants. ■